



ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil municipal

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024

1

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240418-DEL029042024-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2024

SOMMAIRE

I- PREAMBULE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II- LE CONTEXTE ECONOMIQUE & SOCIAL	4
A. Le contexte macro-économique	Erreur ! Signet non défini.
B. Les principales mesures de la loi de finances 2024	Erreur ! Signet non défini.
III- LE CADRE FINANCIER DU BUDGET 2024	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A- Les grandes masses financières et les indicateurs financiers	Erreur ! Signet non défini.
B- Présentation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	Erreur ! Signet non défini.
C- La structure et la gestion de la dette	Erreur ! Signet non défini.
D- Les indicateur financiers prévisionnels du DOB 2024	Erreur ! Signet non défini.
E- La mobilisation des partenaires financiers	Erreur ! Signet non défini.
F- La gestion des ressources humaines	Erreur ! Signet non défini.
IV- LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LA MANDATURE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Saint-Benoît, en mouvement !

Pour répondre aux enjeux de demain, notre ville que nous aimons, Saint-Benoît, se transforme. Pour améliorer notre cadre de vie, **mon équipe municipale et moi-même mettons tout en œuvre pour dynamiser notre commune et l'adapter aux changements climatiques.**

Agir en responsabilité, c'est prendre des décisions qui engagent l'avenir de notre territoire pour de très nombreuses années. **Des décisions parfois difficiles, maintes fois reportées par manque de courage pour certaines, mais qui vont permettre à notre ville d'assumer ses compétences** et de rendre aux Bénédictines et aux Bénédictins un service public plus adapté.

C'est donc avec exigence et persévérance que nous poursuivrons la métamorphisation de la ville. **Cette nouvelle année 2024, sera celle axée sur l'embellissement, la sécurisation et la redynamisation.**

Et comme je m'y étais engagé avec mon équipe, nous faisons le choix de la proximité, de l'échange, de la rencontre et de l'humain, car c'est pour moi essentiel. **Saint-Benoît vit des changements importants, que nous réalisons pour vous, et que nous voulons réaliser avec vous.**

Avec vous, nous vous présenterons nos projets, nous échangerons, discuterons et débattrons pour renforcer la dynamique que nous conduisons avec volontarisme **pour construire ensemble une ville plus agréable, une ville engagée dans la transition écologique, une ville plus sûre, une ville pour tous.**

La commune de Saint-Benoît votera un budget 2024 empreint de solidarité, dynamisme et rigueur. **Un budget sur lequel nous travaillons dans le but de poursuivre la mise en œuvre de notre projet municipal** en faveur du développement de notre commune à plus long terme.

Ces chantiers réclament, je le sais, beaucoup de patience pour les habitants de notre territoire. **Mais ils sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie dans notre commune pour davantage d'attractivité et une meilleure adaptation indispensable au réchauffement climatique.** C'est cela aussi agir en responsabilité !

Patrice Selly

Maire de Saint-Benoît

+ **LE CONTEXTE ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

A. LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

*B. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE
FINANCES 2024*

A. Le contexte macro-économique

L'année 2022 a vu la poursuite du rebond post-covid se heurter aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Si la croissance en moyenne annuelle est restée élevée (+ 2,5 %), le rebond des tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages.

En 2024, la croissance serait de + 1 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décrue de l'inflation.

Les exportations seraient également bien orientées, profitant d'un rebond du commerce mondial et d'une poursuite du rattrapage des pertes de performances, en particulier dans l'aéronautique.

La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus dynamiques du fait du rebond de la consommation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêts réels.

Celui des ménages continuerait de reculer, celui des entreprises ralentirait sans baisser, notamment grâce aux besoins toujours importants associés à la double transition écologique et numérique.

En 2024, l'inflation (au sens de l'IPC) diminuerait sensiblement à + 2,6 %. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. La contribution énergétique resterait quant à elle limitée.

Les services deviendraient ainsi les principaux contributeurs à l'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.), sans toutefois remettre en cause la normalisation progressive de l'inflation.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, comme inscrit dans le Programme de stabilité 2023-2027.

Avec une croissance établie à 1,4 % (finalement ramenée à 1% par le gouvernement le 18 février 2024), l'amélioration du solde s'explique notamment par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien. Cet effet est partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

Les budgets alloués aux ministères prévus pour 2024 permettront de poursuivre et amplifier les priorités du Gouvernement, au service de la planification écologique, de la transition énergétique, de l'éducation, de la justice, de la sécurité ou de la défense nationale.

Après s'être établi à 45,6 % du PIB en 2022, le taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire s'élèverait à 44,4 % en 2024, stable par rapport à 2023. Après

57,7 % en 2022, le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) reculerait à 55,9 % du PIB en 2023, puis à 55,3 % en 2024.

Le Gouvernement poursuit l'objectif de consolider les finances publiques pour désendetter la France en activant trois leviers :

- le renforcement du potentiel de croissance,
- la conduite de réformes structurelles,
- la lutte contre les fraudes fiscales et sociales

B. Les principales mesures de la loi de finances 2024

Publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023, la loi de finances pour 2024 a été amputée de quelques-uns de ses articles, par suite de leur censure par le Conseil constitutionnel.

Les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 et dans la loi de finances (LFI) pour 2024 publiée au journal officiel le 30 décembre 2023 peuvent être synthétisées de la manière suivante.

Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui sont annoncés globalement en hausse de + 1,15 milliards d'euros, pourraient atteindre près de 54,8 M€ en 2024.

Dans le détail, la DGF, annoncée en augmentation de + 220 M€, pourrait ainsi dépasser les 27 Md€. Cette augmentation est toutefois concentrée sur la part péréquatrice de la DGF (+ 100 M€ pour la DSR, + 90 M€ pour la DSU et + 30 M€ pour la DI), la dotation forfaitaire ne devant, quant à elle, progresser qu'à hauteur de l'évolution de la population.

Cette progression annoncée de la DGF (+ 0,8%), reste ainsi très inférieure à l'inflation réelle supportée par les collectivités, qui se situe encore proche des + 5 % fin 2023.

Du côté du soutien à l'investissement local, le « fonds vert » est annoncé en hausse de +1 Md€. Sur les 2,5 Md€ d'aides annoncées, seul 1 Md€ de crédits de paiement sera inscrit en 2024 et les aides seront fléchées en priorité vers les rénovations d'écoles et l'industrie.

Les autres dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV) sont maintenues à 2Md€ (mais uniquement 1,8 Md€ de crédits de paiement), l'État renforçant au passage la part de

financement consacré à la transition écologique : 30% des projets pour la DSIL et 20% pour la DETR. En parallèle, une DSIL exceptionnelle « plan de relance » est annoncée (111 M€).

Le FCTVA pourrait progresser de + 364 M€, l'État réintroduisant en 2024 l'éligibilité des dépenses d'aménagement de terrains, qui avaient été sorties de l'assiette il y a 2 ans.

Enfin, la dotation pour titres sécurisés (DTS) progresse de + 47,6 M€ pour atteindre 100 M€.

+ LE CADRE FINANCIER DU BUDGET 2024

*A. LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES ET LES
INDICATEURS FINANCIERS*

*B. PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES
RÉELLES DE FONCTIONNEMENT*

C. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

*D. LES INDICATEURS FINANCIERS PRÉVISIONNELS DU
DOB 2024*

E. LA MOBILISATION DES PARTENAIRES FINANCIERS

F. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le projet de budget 2024 a pour ambition de poursuivre la mise en œuvre du programme de la mandature tout en sécurisant l'évolution des principaux indicateurs financiers.

A. Les grandes masses financières et indicateurs financiers

a- L'analyse rétrospective 2020-2023

Indicateurs financiers prévisionnels (chiffres en k€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA Prév. 2023	% 2023 / 2022
+ Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	57 416	61 037	63 543	67 336	+6%
- Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions)	67 039	53 893	54 874	57 591	+5%
= Épargne brute :	-9 623	7 143	8 669	9 745	+12,4%
- Remboursement du capital de la dette	3 689	3 737	3 810	3 834	+1%
= Épargne nette :	-13 312	3 406	4 859	5 911	+22%
+ Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et RAR)	6 733	3 459	4 905	15 606	218%
- Dépenses réelles d'investissement (hors emprunt et RAR)	3 343	2 528	7 049	7 435	5%
= Besoin de financement :	-9 922	4 337	2 715	14 081	14 081
+ Mobilisation d'emprunts :	0	0	0	0	0%
+ Mobilisation du fonds de roulement :	9 922	0	0	0	0%
- Abondement du fonds de roulement :	0	4 337	2 715	14 081	419%
= Fonds de roulement cumulé au 31/12 :	-12 960	-8 623	-5 908	8 173	-238%
Encours de la dette au 31/12	37 971	34 234	30 424	26 590	-13%
Taux d'épargne brute	so	12%	14%	14%	+6%
Capacité de désendettement au 31/12	so	4,8 ans	3,5 ans	2,7 ans	-22%

Épargne brute :

Elle correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement. Elle est affectée prioritairement à la couverture au remboursement de la dette puis, pour le surplus, aux dépenses d'équipement. Le niveau et l'évolution de cet indicateur est le pilier de toute stratégie financière.

Épargne nette :

Elle est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement après couverture du remboursement de la dette.

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est égale au rapport, exprimé en années, entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute. Elle mesure le nombre d'années d'épargne brute nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette. Elle mesure la solvabilité de la commune (plus elle est faible et plus le degré de solvabilité augmente).

b- Les résultats issus du compte administratif prévisionnel 2023

Les résultats provisoires issus de l'arrêté des comptes 2023 en cours (non validé) s'établissent de la manière suivante :

<i>(chiffres en k€)</i>	CA 2022	CA 2023 (prév.)
-------------------------	------------	--------------------

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	58 091	66 053	69 395	78 215
Résultat comptable	0	7 962	0	8 820
Résultat reporté n-1	4 446	0	0	0
Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12	+3 516		+8 820	

Section d'investissement	11 070	5 824	11 513	16 773
Résultat comptable	5 247	0	0	5 260
Résultat reporté n-1	4 177	0	5 908	0
Solde des restes à réaliser	0	638	3 905	0
Résultat d'investissement cumulé au 31.12	-8 786		-4 553	

Résultat global de clôture :	-5 270	+4 267
-------------------------------------	---------------	---------------

Le compte administratif 2023 afficherait ainsi un résultat global de clôture de + 4,3 M€, actant la résorption totale du déficit budgétaire de -10,9 M€ constaté compte administratif 2020.

Le résultat de fonctionnement prévisionnel 2023 de 8,8 M€ serait affecté en 2024 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 4,5 M€ (compte 1068)
- Résultat de fonctionnement reporté : 4,3 M€ (compte 002)



c- L'évolution de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement du budget comprend :

- En dépenses, les opérations de gestion annuelles et courantes telles que les charges de personnel, les achats courants, les frais généraux, les assurances, les dépenses d'entretien et de maintenance, les intérêts des emprunts, les subventions de fonctionnement versées aux associations, les indemnités des élus, etc.
- En recettes, il s'agit de la fiscalité directe locale, des produits tarifaires (cantines, crèches, périscolaire, ...), de l'octroi de mer, de la taxe sur les carburants, de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, des loyers perçus, etc.

Pour mémoire, la section de fonctionnement doit impérativement faire apparaître un autofinancement. Plus concrètement, les recettes prévisionnelles doivent être significativement supérieures aux dépenses prévisionnelles en vue de contribuer au financement de la section d'investissement.

Pour l'exercice 2024, l'équilibre de la section de fonctionnement devrait s'établir à hauteur de 69,7 M€, soit en progression de 0,47% par rapport aux crédits réalisés au compte administratif prévisionnel 2023.

▪ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement <i>(données en k€)</i>	CA 2023 (prév.)	DOB 2024	Évolution en %
Chapitre 011 – Charges à caractère général	9 527	9 800	2,9%
Chapitre 012 – Charges de personnel	40 495	42 500	5,0%
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	6 273	6 807	8,5%
Chapitre 66 – Charges financières	1 089	900	-17,4%
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles / spécifiques	183	12	-93,5%

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement <i>(données en k€)</i>	CA 2023 (prév.)	DOB 2024	Évolution en %
Chapitre 68 – Provisions	56	100	77,3%
Chapitre 014 – Atténuations de produits	24	70	188,9%
Sous-total mouvements réels	57 648	60 189	4,4%
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections</i>	11 747	2 057	-82,5%
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>	0,00	7 476	so
TOTAL	69 395	69 722	0,47%

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient globalement progresser de +4,4% en 2024 compte tenu des principales orientations suivantes :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) seraient en augmentation d'au moins +2,9% par rapport aux réalisations de 2023 (soit + 273 k€). Les dépenses consécutives au passage du cyclone BELAL pourraient entraîner une augmentation supérieure, sauf si elles étaient intégralement compensées par des économies. Par ailleurs, l'inflation, bien qu'en diminution par rapport à 2023, va continuer à renchérir la majorité des achats et des prestations, notamment sur le marché de restauration scolaire qui pèse pour plus de 50% dans le chapitre.
- Les charges de personnel (chapitre 012) progresseraient de +5% par rapport à 2023 (soit +2 M€), elles comptabiliseront à la fois les charges liées aux recrutements, aux départs en retraite, aux revalorisations réglementaires, aux avancements de carrière, à l'actualisation du RIFSSEP, à la cotisation au CNAS, etc. Le montant définitif la masse salariale sera affiné dans le cadre du vote du budget primitif.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont en hausse de +8,5% par rapport à 2023 (soit + 534 k€). Cette hausse s'explique principalement par l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 qui a réaffecté plusieurs lignes de dépenses dans ce chapitre. Par ailleurs, les subventions versées aux associations seront revalorisées pour atteindre 2,6 M€ (soit +200 k€). La subvention au CCAS passera à 1,4 M€ (soit +36 k€) et la subvention à la caisse des écoles à 981 k€ (soit + 30 k€). Enfin, le contingent versé au SDIS s'élèvera à 1,2 M€ (soit +60 k€) et les créances irrécouvrables seront budgétisées pour 100 k€.
- Les charges financières (chapitre 66) s'établiront à 900 k€, elles correspondent uniquement aux emprunts en cours puisqu'il n'est pas prévu d'emprunter en 2024 ;

- Une dotation aux provisions (chapitre 68) pour dépréciation des créances est prévue pour 100 k€. Elle permettra de tenir compte des créances douteuses qui figurent dans les restes à recouvrer depuis plus de 2 ans. Le montant de la provision à constituer s'élèvera à 15% (minimum) des créances concernées.
- Les charges spécifiques (chapitre 67) enregistreront les éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs à 2024 (12 k€).
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) concernent la dotation aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir. Une inscription prévisionnelle de 2 057k€ a été prévue pour tenir compte d'une probable augmentation significative de ces dotations compte tenu des nouvelles durées d'amortissement, plus courtes, qui seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Enfin, la section de fonctionnement serait équilibrée par le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour un montant prévisionnel de 7,5 M€.

▪ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement (données en k€)	CA 2023 (prév.)	DOB 2024	Évolution en %
Chapitre 70 – Produit des services et du domaine	889	1 044	17,4%
Chapitre 73 – Impôts et taxes	47 958	47 803	-0,3%
Chapitre 731 – Fiscalité locale	so	22 187	so
Chapitre 74 – Dotations et subventions	17 676	15 920	-9,9%
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	372	38	-89,8%
Chapitre 77 – Produits exceptionnels / spécifiques	10 580	0,00	-100,0%
Chapitre 013 – Atténuations de charges	441	350	-20,6%
Sous-total mouvements réels	77 915	65 155	-16,4%
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0	4 267	so
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	300	300	0,0%

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement <i>(données en k€)</i>	CA 2023 (prév.)	DOB 2024	Évolution en %
TOTAL	78 215	69 722	-10,86%

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est globalement estimée à -16,4% en 2024 compte tenu des principales orientations suivantes :

- ❖ Les taux de la fiscalité locale restent stables.
- ❖ La « gratuité » de la cantine est étendue à de nouveaux bénéficiaires (tranches supérieures du quotient familial).
- ❖ Le produit des impôts locaux devrait globalement croître d'environ 4,3% compte tenu à la fois de la revalorisation automatique des valeurs locatives (+3,9% en 2024) et de l'évolution physique des bases due aux constructions nouvelles.
- ❖ La dotation de garantie relative à l'octroi de mer s'élèvera à 17 509 k€ en 2024, soit une diminution de -5% par rapport à 2023 (-927 k€).
- ❖ La taxe sur les carburants est attendue pour 2 251 k€ en 2024, soit une augmentation de +3,8% par rapport à 2023 (+82 k€)
- ❖ La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation foncière devrait s'élever à 300 k€ et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à 704 k€.
- ❖ La dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire + dotation d'aménagement) devrait atteindre au minimum 10,5 M€ (idem 2023). Au vu des incertitudes sur la répartition prévue en 2024, il convient d'attendre la notification (début avril) pour sécuriser l'inscription au budget 2024.
- ❖ Les recettes versées par la CAF (participation restauration scolaire, crèches, périscolaire...) devraient atteindre 2,3 M€ en 2024.
- ❖ Les loyers perçus sur les locataires devraient fortement diminuer en 2024 compte tenu notamment du départ de locataires (ex : centre des finances publiques, ALEFPA) et du de la perception des loyers de la caserne de gendarmerie par le concessionnaire.
- ❖ Enfin, les compensations d'exonérations de fiscalité locales sont prévues à hauteur de 2,8 M€ (stable).

d- L'évolution de la section d'investissement.

La section d'investissement du budget comprend les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur ou la consistance du patrimoine, à savoir notamment :

- En dépenses, les études et les travaux neufs ainsi que les réhabilitations lourdes (voiries et bâtiments), les acquisitions de terrains, les achats de biens mobiliers (informatique, mobilier, matériels technique, véhicules, engins de chantier, ...) ainsi que le remboursement du capital des emprunts
- En recettes, il s'agit des subventions d'investissement et des fonds de concours reçus, des ventes de biens mobiliers et immobiliers, des emprunts souscrits, des dotations du fonds de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement, du FRDE et enfin de l'autofinancement (correspondant au virement de la section de fonctionnement).

La liaison entre les deux sections du budget est ainsi réalisée par l'autofinancement, c'est-à-dire l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour l'exercice 2024, l'équilibre de la section d'investissement devrait s'établir à 22,6 M€, soit en progression de +8% par rapport aux crédits réalisés au compte administratif prévisionnel 2023.

❖ **Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement <i>(données en k€)</i>	CA 2023 (prév.)	RAR 2023	DOB 2024
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	5		150
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 834		3 600
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	231	239	1 773
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	453	27	2 281
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 634	925	2 487

Les dépenses prévisionnelles d'investissement (données en k€)	CA 2023 (prév.)	RAR 2023	DOB 2024
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	4 852	5 044	4 222
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	0		0
Chapitre 27 - Autres Immobilisations financières	204		325
Sous-total mouvements réels	11 213	6 234	15 175
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	300		300
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0		250
Chapitre 001 - Solde antérieur reporté	9 424		648
TOTAL	20 937	6 234	16 372
			22 607

Les dépenses d'équipement brut (correspondant aux dépenses d'études, d'acquisitions mobilières et immobilières et aux travaux) devraient s'élever en 2024 à 14,7 M€ (dont 6,2 M€ au titre des restes à réaliser 2023), soit une progression de +8 M€ par rapport aux dépenses d'équipement mandatées en 2023 (6,7 M€).

B. Les orientations en matière de programmation de l'investissement

Les principales opérations d'investissement programmées sur l'exercice 2024 sont détaillées ci-dessous :

Opérations (données en k€)	RAR 2023	DOB 2024
Réhabilitation du pôle insertion de Sainte-Anne	1 666	500
Amélioration de voiries communales	204	500
Requalification de la rue Hubert Delisle	734	
Travaux église de Saint-Benoît	421	
École Denise Salai tranche 2	1 160	
Études pour la reconstruction de l'école Girofles (NPNRU)		290
Études pour la construction d'une piscine à Sainte-Anne		651
Travaux d'amélioration dans les écoles		1000

Travaux d'amélioration sur les équipements sportifs		500
Installation de sanitaires automatiques dans les espaces publics		211
Mandat d'aménagement secteur Beaulieu (NPNRU)		204
Acquisitions foncières (NPNRU)		800
Acquisition foncière pour la piscine de Sainte-Anne (EPFR - 4 ans)		225
Acquisition de véhicules		300
Acquisition de matériels pour la régie de travaux		290
Extension des Cimetière de Saint-Benoît		326
Rénovation et extension de l'éclairage public (SIDELEC)		410
TOTAL	4 185	6 207

Par ailleurs, les dépenses d'investissement enregistrent également le remboursement du capital des emprunts pour 3,6 M€, en diminution de +6,1% par rapport à 2023.

Enfin, le solde d'investissement de l'exercice 2023 est reporté dans les dépenses du budget 2024 pour 638 k€.

❖ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Les recettes prévisionnelles d'investissement (données en k€)	CA 2023 (prév.)	RAR 2023	DOB 2024
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	2 807		1 437
Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 516		4 553
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 183	2 329	4 469
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	36		36
Sous-total mouvements réels	8 542	2 329	10 495
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	11 747		2 057
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0		250
Chapitre 021 – Virement section de fonctionnement	0		7 476
TOTAL	20 289	2 329	20 278

Les recettes prévisionnelles d'investissement <i>(données en k€)</i>	CA 2023 (prév.)	RAR 2023	DOB 2024
		22 607	

Les principales recettes d'investissement prévues sur l'exercice 2024 sont :

- ❖ Les fonds d'investissement : la taxe d'aménagement (450 k€), le FCTVA (904 k€) le FRDE (83 k€) et les excédents de fonctionnement capitalisés (4,5 M€) ;
- ❖ Les subventions d'investissement versées s'élèveront au total à 6,8 M€ (dont 2,3 M€ de restes à réaliser 2023). Elles concernent principalement les opérations suivantes :

Subventions d'investissement <i>(données en k€)</i>	RAR 2023	DOB 2024
École Denise Salai tranche 2 (État, Région, Cirest)	959	464
Étanchéité médiathèque A. ROUSSIN (Etat)		160
Aménagement du front de mer (Cirest)		181
Consolidation école Odile Elie (Cirest, SEMAC)		407
Bibliothèque de Sainte-Anne (DPV)		240
Travaux église de Saint-Benoît (Etat)	348	
Réhabilitation du pôle insertion de Sainte-Anne (Etat)	1 022	
PST2 (Département)		2 738
TOTAL	2 329	4 190

- ❖ Enfin, grâce à un virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 7,5 M€, le budget 2024 sera équilibré sans recourir à l'endettement.

C. Présentation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP) prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (k€)	Budget 2023	DOB 2024	Évolution en valeur
Total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal	58 874	60 189	1 315

D. La structure et la gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette de la commune de Saint-Benoît s'élève à 26 574 k€, soit 712 € par habitant, contre une moyenne départementale 2022 des communes de strate identique de 1 101 € par habitant (983€ par habitant au niveau national).

Les informations détaillées relatives à l'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 sont synthétisées ci-après :

Budget k€	Capital restant dû au 01.01.24	Taux actuariel Moyen	Nombre d'emprunt
Dette budget principal	26 574	3,32%	30

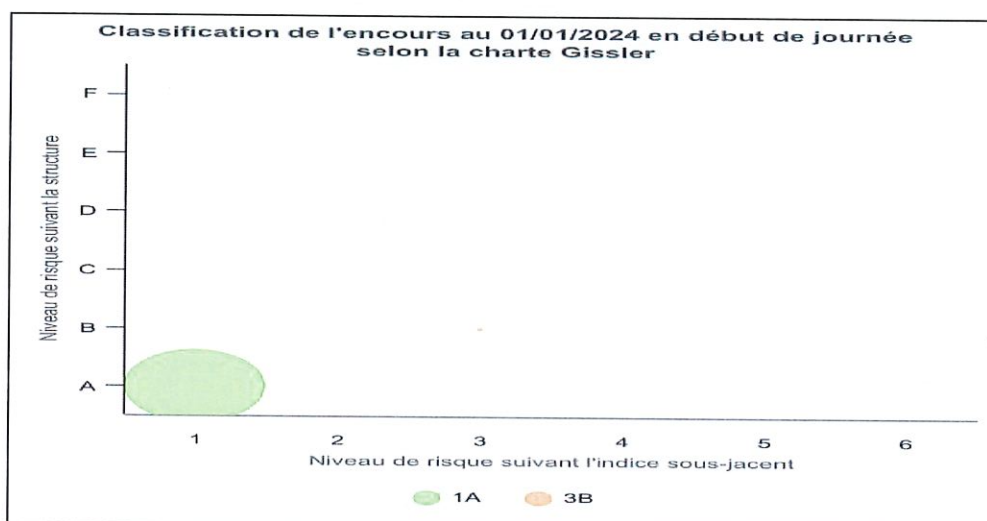
⇒ Répartition du risque par type de taux

Type de risque	Capital restant dû (CRD) Ville k€	% CRD sur dette globale	Taux moyen	Nombre d'emprunt
Fixe	20 147	75,82%	3,00%	21

Type de risque	Capital restant dû (CRD) Ville k€	% CRD sur dette globale	Taux moyen	Nombre d'emprunt
Livret A	3 506	6,69%	2,54%	3
Euribor3M et 6M	2 474	12,15%	6,31%	4
Structurés	448	4,10%	7,51%	1
Ensemble des risques	26 574	100,00%	3,32%	30

⇒ *Classification de la dette de Saint-Benoît selon la charte de Gissler*

La dette de la commune est classée à 98,32% sur le niveau de risque 1A (le plus faible) et à 1,68% sur le niveau de risque 3B (risque moyen).



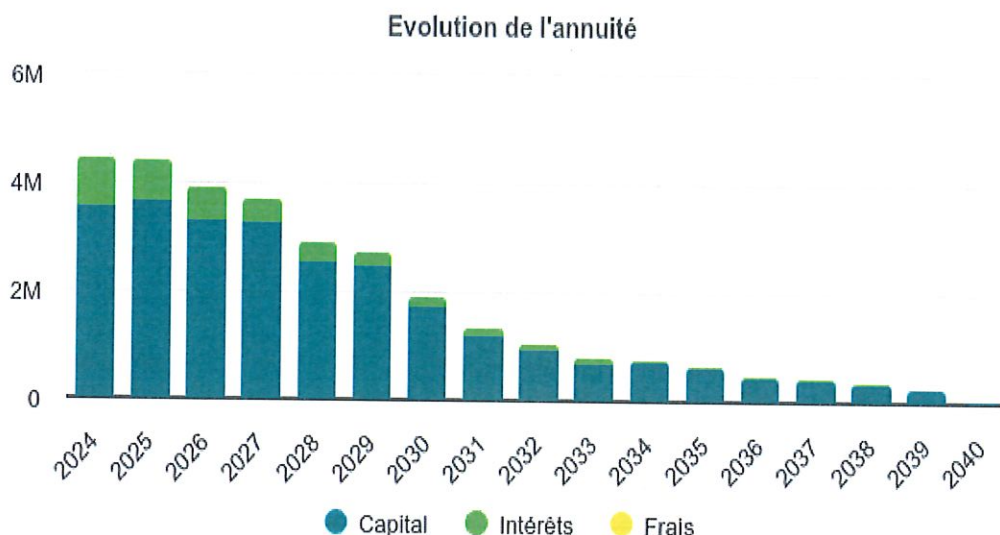
⇒ *Répartition de l'encours par prêteur au 01.01.2024*

Budget principal k€	Dette en capital au 01/01/2024 de l'exercice	%
CAFFIL	8 641	32,52%
CDC	6 990	26,30%
AFD	6 021	22,66%
CEPAC	2 292	8,62%

Budget principal	Dettes en capital au 01/01/2024 de	%
Crédit agricole	2 122	7,98%
Autres	509	1,91%
TOTAL	26 574	100%

⇒ État d'extinction de la dette au 01.01.2024

Extinction de la dette (k€)				
Année	Encours début	Intérêts	Amort	Encours fin
2024	26 574	868	3 585	22 990
2025	22 990	729	3 688	19 302
2026	19 302	587	3 325	15 977
2027	15 977	458	3 271	12 706
2028	12 706	348	2 580	10 126
2029	10 126	262	2 487	7 639
2030	7 639	181	1 763	5 876
2031	5 876	131	1 222	4 653
2032	4 653	99	960	3 693
2033	3 693	80	726	2 967
2034	2 967	64	739	2 228
2035	2 228	46	633	1 595
2036	1 595	33	459	1 136
2037	1 136	25	428	708
2038	708	16	360	348
2039	348	7	280	68
2040	68	1	68	0
TOTAL		3 934	26 574	



P
e
r
s
p
e
c
t
i
v
e
s

d
,
e

ndettement pour le projet de budget 2024 :

Au regard des ressources internes disponibles, des subventions d'investissement attendues et de l'échéancier financier prévisionnel des projets programmés sur l'exercice en cours, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt en 2024.

E. Les indicateurs financiers prévisionnels du DOB 2024

Indicateurs financiers prévisionnels	DOB
<i>(chiffres en k€)</i>	2024
+ Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors cessions</i>)	65 155
- Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors provisions</i>)	60 089
= Épargne brute :	5 066
- Remboursement du capital de la dette	3 600
= Épargne nette :	1 466
+ Recettes réelles d'investissement (<i>hors emprunt</i>)	8 271
- Dépenses réelles d'investissement (<i>hors emprunt</i>)	17 909
= Besoin de financement :	-8 172
+ Mobilisation d'emprunts :	0
+ Mobilisation du fonds de roulement :	8 172

- Abondement du fonds de roulement :	0
= Fonds de roulement cumulé au 31/12	0
Encours de la dette au 31/12	22 990
Taux d'épargne brute	8%
Capacité de désendettement au 31/12	4,5 ans

F. Les partenaires financiers

La Ville adhère à deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la CIREST et le SIDELEC REUNION.

Ces deux EPCI sont des partenaires essentiels de la collectivité dans l'exercice de leurs compétences respectives et contribuent activement à l'aménagement de notre territoire

❖ La CIREST

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement attendues de la CIREST s'établissent de la façon suivante :

LA CIREST	DOB 2024
Entretien du site de bassin Bleu (deux années)	380 k€
Attribution de compensation	4 687 k€

Par ailleurs, La CIREST intervient sur le territoire communal dans le cadre de ses compétences propres, tant pour assurer le fonctionnement des services publics qui lui ont été transférés que pour réaliser, sur la commune de Saint-Benoît, les investissements nécessaires à l'exercice de ses compétences (eau, assainissement, mobilité, environnement, zones d'activité économique, tourisme, ...).

Enfin, la communauté cofinance certaines opérations communales par le biais des fonds de concours (fonds d'investissement intercommunal de solidarité).

❖ Le SIDELEC Réunion

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Réunion (SIDELEC Réunion) regroupe les 24 communes de l'île et est notamment compétente en matière de réalisation d'études et de travaux relatifs à l'électrification rurale.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune a transféré la maîtrise d'ouvrage pour les dépenses d'investissement relatives à la compétence « éclairage public ». A ce titre pour l'année 2024, le syndicat poursuivra le remplacement de tous les points lumineux actuels par une technologie LED ainsi que les demandes d'extension du réseau existant. Une dépense de 410 000 € est prévue au budget 2024.

G. La gestion des ressources humaines

Représentant 71 % des dépenses réelles de fonctionnement, les charges du personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement, la maîtrise de leur évolution est un enjeu majeur.

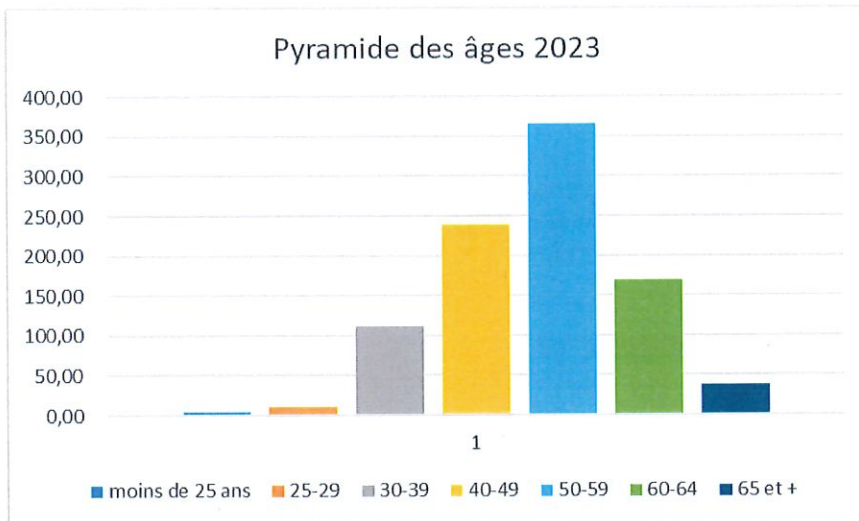
Le pilotage de la masse salariale restera donc une priorité en 2024.

a- La structure des effectifs

	2021	2022	2023
Fonctionnaires	252	244	234
Contractuels	799	780	432
Effectifs	1080	1056	969

Répartition par genre (*données exprimées en %*)

	2021	2022	2023
Femmes	46	47	46
Hommes	54	53	54



b- L'évolution des dépenses de personnel

En K€	2021	2022	2023	DOB 2024
Charges du Personnel (012)	37 746	38 627	40 495	42 500
Évolution en %	-7,8%	2,3%	4,8%	5,0%

Depuis 2022, les dépenses de personnel sont lourdement impactées par les décisions de l'État sur le point d'indice ainsi que par les multiples revalorisations du Smic (chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation est automatiquement suivie d'un relèvement du Smic dans les mêmes proportions).

De plus, la collectivité a décidé de modifier le régime indemnitaire (RIFSEEP- IFSE) et d'adhérer au CNAS pour l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, la masse salariale évolue chaque année sous l'effet des paramètres suivants :

- L'octroi obligatoire d'un élément de rémunération : la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire), le SFT (Supplément Familial de Traitement)
- Les mouvements de personnels : mutations, retraites, décès, invalidités, disponibilités, détachements ;
- Le « GVT » (Glissement, Vieillesse, Technicité) correspondant à l'avancement de la carrière des agents : passage d'échelon ou de grade, réussite à concours ou à un examen professionnel.

En 2024, la masse salariale augmentera notamment sous l'effet :

- ✓ Du coût en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5% intervenue 1^{er} juillet 2023,
- ✓ De la refonte de toutes les grilles indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2024 (+5 points),
- ✓ De l'augmentation de la contribution à la CNRACL (+1% sur la part employeur)

- ✓ De l'augmentation du SMIC ;
- ✓ Des recrutements prévus : coordonnateur(trice) CLS, DGA Cohésion Sociale, Directeur(trice) de police municipale, DRH, Juriste, Chef de projet Politique de la ville, Maître-nageur, photographe/vidéaste.

c- Le temps de travail

Depuis janvier 2022, les services de la Ville de Saint Benoît fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annuelles et 35 heures hebdomadaires avec des horaires variables avec une amplitude de 7h30 à 17h30 et d'une ouverture au public de 8h00 à 16h00 avec une demi-journée non travaillée le vendredi après-midi.

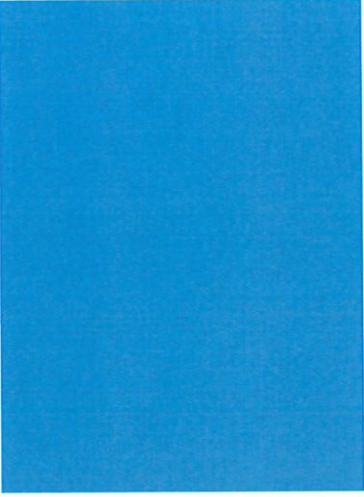
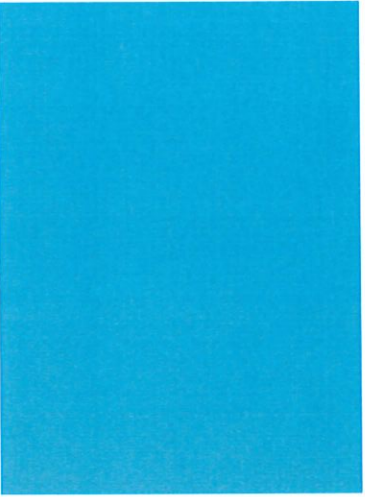
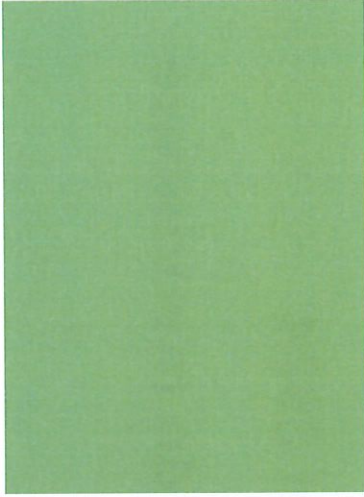
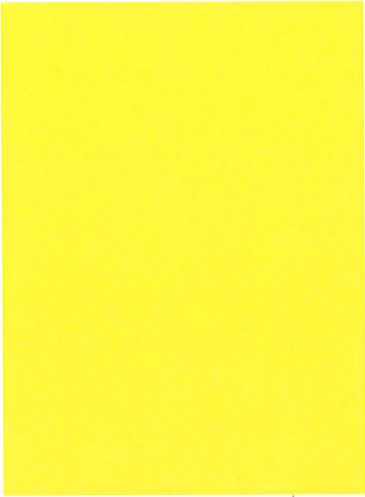
Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service notamment dans les services d'animations culturelles, sportives et scolaires. A ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2022, la collectivité travaille sur un protocole d'annualisation du temps de travail. Celui-ci est déjà en place notamment pour les agents des écoles et devrait être étendu pour d'autres directions.

Dans le même temps, il convient de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents notamment sous l'angle de la prévention des risques professionnels en poursuivant la structuration du service hygiène et conditions de travail entamée en 2022, levier de lutte contre l'absentéisme, les maladies professionnelles et les accidents de service.

d- Le dialogue social

Outre les rencontres obligatoires des instances (Comité Social Territorial Commun), en 2023 le dialogue social avec l'ensemble des organisations syndicales (OS) s'est poursuivi.

Pour 2024, la collectivité souhaite véritablement mettre l'accent sur un dialogue social renouvelé, apaisé et collaboratif avec la mise en place d'un agenda social dont les thématiques envisagées sont la renégociation de l'accord de réduction du temps de travail, l'action sociale (enquête auprès des agents : le CNAS, les chèques déjeuner...), la QVT, la révision du RIFSEEP. Cet agenda social s'accompagnera de groupes de travail qui viendront alimenter les instances de dialogue.



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240418-DEL029042024-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2024

+ Sommaire

- I. Le contexte économique et social**
- II. Le cadre financier du budget 2024**
- III. La mise en œuvre du projet de mandature**

+ II. Le cadre financier du budget 2024



- 2 enjeux
- Poursuivre la mise en œuvre du programme de mandature
- Sécuriser l'évolution des principaux indicateurs financiers

■ **Résultat global de clôture 2023**

■ **+ 4,3 M€**

- Ce résultat de clôture acte la résorption totale du déficit budgétaire de -10,9 M€ constaté au compte administratif 2020



+ II. Le cadre financier du budget 2024

L'évolution de la section de fonctionnement

- L'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 69,7 M€ soit une progression de +0,47% par rapport au compte administratif 2023

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (données en k€)	CA 2023 (prév.)	DOB 2024	Évolution en %
Chapitre 011 – Charges à caractère général	9 527	9 800	2,9%
Chapitre 012 – Charges de personnel	40 495	42 500	5,0%
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	6 273	6 807	8,5%
Chapitre 66 – Charges financières	1 089	900	-17,4%
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles / spécifiques	183	12	-93,5%
Chapitre 68 – Provisions	56	100	77,3%
Chapitre 014 – Atténuations de produits	24	70	188,9%
Sous-total mouvements réels	57 648	60 189	4,4%
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	11 747	2 057	-82,5%
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0,00	7 476	so
TOTAL	69 395	69 722	0,47%

Dépenses de fonctionnement

+ II. Le cadre financier du budget 2024

L'évolution de la section de fonctionnement

- L'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 69,7 M€ soit une progression de +0,47% par rapport au compte administratif 2023

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement (données en k€)	CA 2023 (prév.)	DOB 2024	Évolution en %
Chapitre 70 – Produit des services et du domaine	889	1 044	17,4%
Chapitre 73 – Impôts et taxes	47 958	47 803	-0,3%
Chapitre 731 – Fiscalité locale	so	22 187	so
Chapitre 74 – Dotations et subventions	17 676	15 920	-9,9%
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	372	38	-89,8%
Chapitre 77 – Produits exceptionnels / spécifiques	10 580	0,00	-100,0%
Chapitre 013 – Atténuations de charges	441	350	-20,6%
Sous-total mouvements réels	77 915	65 155	-16,4%
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0	4 267	so
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	300	300	0,0%
TOTAL	78 215	69 722	-10,86%

+ II. Le cadre financier du budget 2024

L'évolution de la section d'investissement

- Equilibre de la section d'investissement à hauteur de 22,6 M€ soit une progression de +8% par rapport au compte administratif 2023

Les dépenses prévisionnelles d'investissement (données en k€)	CA 2023 (prév.)	RAR 2023	DOB 2024
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	5		150
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 834		3 600
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	231	239	1 773
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	453	27	2 281
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 634	925	2 487
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	4 852	5 044	4 222
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	0		0
Chapitre 27 - Autres Immobilisations financières	204		325
Sous-total mouvements réels	11 213	6 234	15 175
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	300		300
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0		250
Chapitre 001 - Solde antérieur reporté	9 424		648
TOTAL	20 937	6 234	16 372
			22 607

**Dépenses
d'investissement**

+ II. Le cadre financier du budget 2024

L'évolution de la section d'investissement

- Equilibre de la section d'investissement à hauteur de 22,6 M€ soit une progression de +8% par rapport au compte administratif 2023

**Recettes
d'investissement**

Les recettes prévisionnelles d'investissement (données en k€)	CA 2023 (prév.)	RAR 2023	DOB 2024
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	2 807		1 437
Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 516		4 553
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 183	2 329	4 469
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	36		36
Sous-total mouvements réels	8 542	2 329	10 495
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	11 747		2 057
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0		250
Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement	0		7 476
TOTAL	20 289	2 329	20 278
			22 607

**Budget 2024
équilibré sans
recourir à
l'endettement**

+ II. Le cadre financier du budget 2024

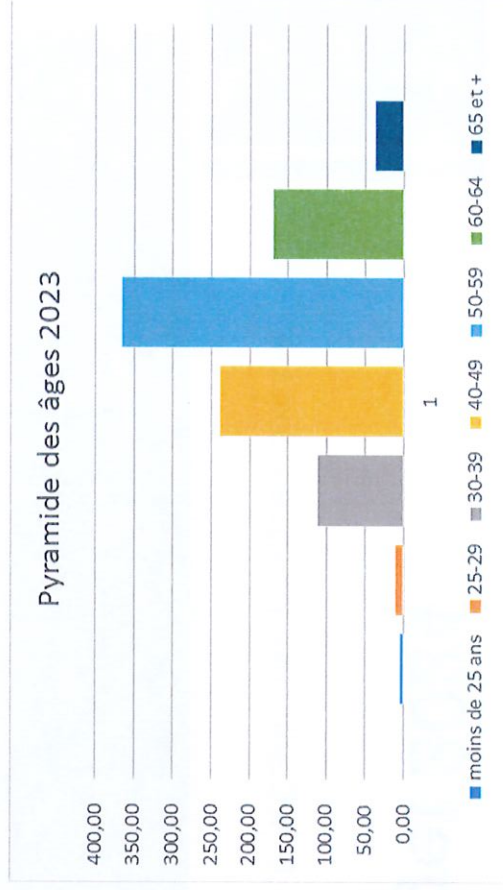
La gestion des ressources humaines

- 71% des dépenses réelles de fonctionnement
- Enjeux majeur de pilotage



	2021	2022	2023
Fonctionnaires	252	244	234
Contractuels	799	780	432
Effectifs	1080	1056	969

	2021	2022	2023
Femmes	46	47	46
Hommes	54	53	54



+ II. Le cadre financier du budget 2024

L'évolution des dépenses de personnel

- 71% des dépenses réelles de fonctionnement
- Enjeux majeur de pilotage



En K€	2021	2022	2023	DOB 2024
Charges du Personnel (012)	37 746	38 627	40 495	42 500
Évolution en %	-7,8%	2,3%	4,8%	5,0%

L'évolution des dépenses de personnel

- Du coût en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5% intervenue 1^{er} juillet 2023,

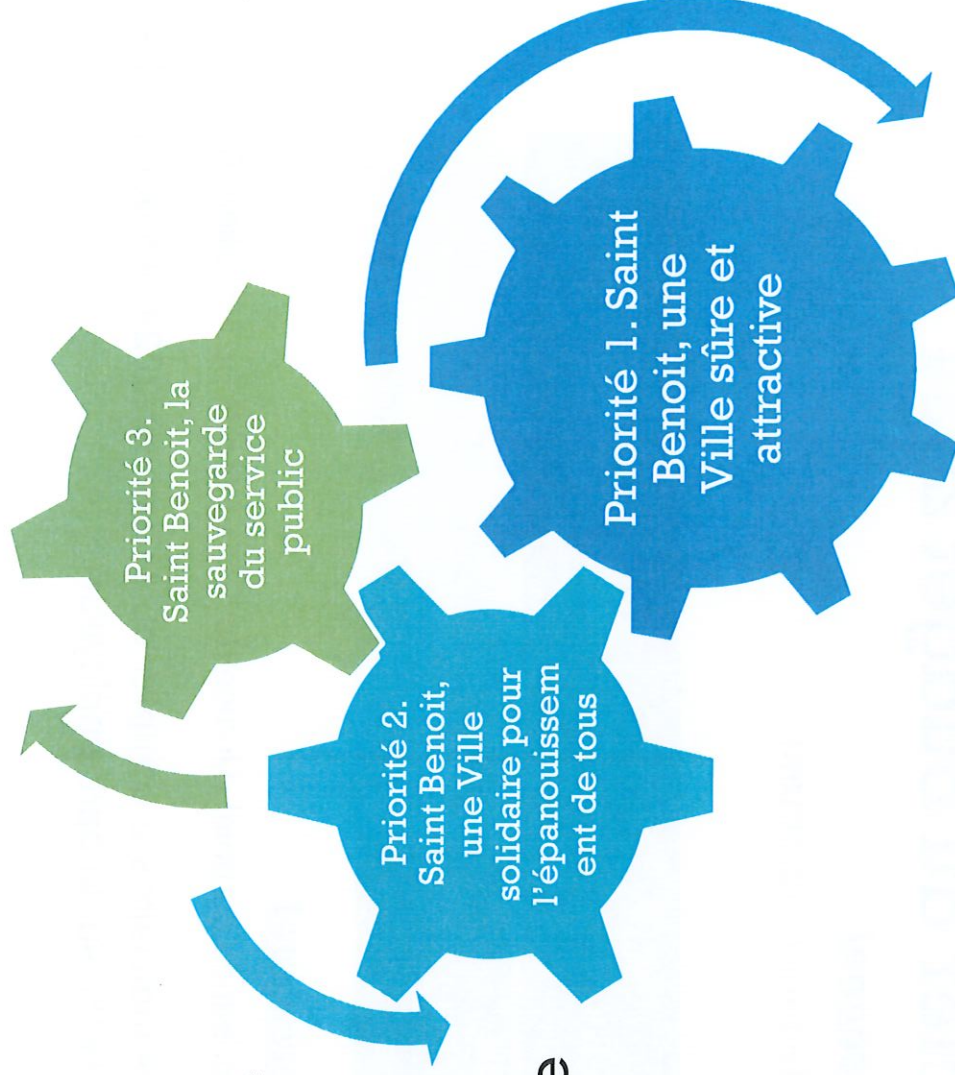
De la refonte de toutes les grilles indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2024 (+5 points), De l'augmentation de la contribution à la CNRACL (+1% sur la part employeur)

De l'augmentation du SMIC ;

Des recrutements prévus : coordonnateur(trice) CLS, DGA Cohésion Sociale, Directeur(trice) de police municipale, DRH, Juriste, Chef de projet Politique de la ville, Maître-nageur, photographe/vidéaste.

+ III. Saint Benoit, Ville durable

Un projet de mandature qui s'articule autour de trois grandes priorités, fils conducteur de l'élaboration budgétaire 2024.



+ Priorité 1. Saint Benoit, une Ville sûre et attractive

■ *Développer la citoyenneté en agissant sur la prévention de la délinquance et l'acquisition des valeurs de la République*

- Renforcement des actions des dispositifs tels que le CLSDP, de la Cité éducative, du Contrat de Ville

■ *Développer et promouvoir la qualité du cadre de vie*

- Consolidation des moyens humains et matériels de la propreté urbaine
- Embellissement et création de jardins dans les écoles

■ *Garantir la tranquillité publique*

- Renforcement de la Police municipale
- Amélioration de la médiation sociale aux abords des établissements scolaires et en horaires décalés
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection et de la télésurveillance au sein de écoles communales et des sites sensibles

+ Priorité 1. Saint Benoit, une Ville sûre et attractive

- ***Poursuivre le renouvellement urbain***
 - 1^{ère} phase opérationnelle du NPNRU
 - Réhabilitations et rénovations du patrimoine communale
 - Écoles, médiathèque Antoine Louis Roussin, les maisons de quartier, la mairie annexe de Sainte Anne...
- ***Redynamiser le Centre-Ville et conforter l'animation de proximité***
 - Consolider les grandes manifestations: les festivités du 14 juillet, le marché du terroir et les illuminations de Noël, le marché paysan et le retour des marchés de nuit
 - Renforcer l'animation locale à travers les actions phares comme la pause transat, Lambians dan Kartié...

+ Priorité 2. Saint Benoit, une Ville solidaire pour l'épanouissement de tous

■ ***Promouvoir la réussite éducative***

- Soutenir les associations afin de développer des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Renforcement des actions de la Cité éducative
- Continuer le programme de réhabilitation du bâti scolaire et des équipements des écoles pour un climat scolaire apaisé
- Renforcer les parcours de la petite enfance à la jeunesse

■ ***Favoriser l'insertion sociale et professionnelle***

- Conforter les actions du Campus connecté
- Partenariats et actions avec les acteurs de l'insertion et de la formation notamment avec la mise en place de Job dating et
- Lutter contre la fracture numérique avec des actions spécifiques auprès des jeunes et des séniors

+ Priorité 2. Saint Benoit, une Ville solidaire pour l'épanouissement de tous

- **Renforcer la complémentarité des dispositifs pour des réponses adaptées aux besoins de notre territoire**
 - Soutenir le tissu associatif avec un augmentation de l'enveloppe globale dédiée aux associations
 - Renforcement des actions des dispositifs tels que le contrat de ville, le Contrat Local de Santé ou encore la Convention Territoriale Globale 2024-2028
- **Faciliter l'accès aux droits, à la culture, aux sports et aux dispositifs d'aides**
 - Développer les actions de proximité afin de lutter contre le non-recours aux droits à travers la caravane de l'animation, les ateliers numériques, la journée d'accès aux droits...
 - Étendre les actions culturels hors les murs
 - Promouvoir le sport comme facteur de cohésion social

+ Priorité 3. Saint Benoit, la sauvegarde de l'administration

■ **Améliorer la Qualité de Vie au Travail**

- Poursuivre les actions concourant à la qualité de vie au travail des agents : aménagement/réaménagement des locaux administratifs, extension du télétravail...
- Travail de proximité avec les représentants des organisations syndicales pour un dialogue social renouvelé

■ **Poursuivre la modernisation des services**

- Continuer le renouvellement du parc informatique
- Viser le développement de l'offre de service en ligne
- Maintenir le redressement budgétaire pour des finances saines et maîtriser

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240418-DEL029042024-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2024